

Ville de Saint-Nazaire

Service Enfance Jeunesse



Point-jeunes de saint Nazaire

Projet Pédagogique



Préambule

« L'adolescence est une période cruciale dont les événements peuvent marquer toute une vie »
« S'intéresser à la santé des adolescents, les aider à s'engager dans la vie civique ou associative, participer au développement de leur autonomie revient aussi à envisager l'état à venir de notre société. Ainsi, une adolescence épanouie, c'est d'abord :

- utiliser toutes les opportunités d'ouverture au monde.
- réussir le passage vers la citoyenneté et vers l'autonomie.

Structure et périodes de fonctionnement

Espace du bicentenaire, impasse du Cygne

66570 Saint Nazaire en Roussillon

Téléphone : 06 47 98 48 44

Mail : pjeunes@saintnazaure.eu

Les accueils collectifs de mineurs de la commune de Saint Nazaire accueillent tous les enfants habitant ou étant scolarisés à Saint Nazaire. Ils sont organisés par le service enfance jeunesse de la ville qui encadre également les activités du Point Jeunes.

Les collégiens et lycéens sont accueillis dans les locaux du Point Jeunes, Impasse du Cygne durant les vacances scolaires.

Horaires de fonctionnement

Le PIJ est ouvert pendant toutes les vacances scolaires sauf pendant les vacances de Noël.

Vacances : Activités sur place et après midi sortie ou sortie journée (suivant programmation)

9h-12h / 14h-18h.

Capacité d'accueil et public accueillis.

Le point Jeunes s'adresse à tous les jeunes âgés entre 11 et 17 ans. Il s'agit d'un service public, gratuit et anonyme. Un dossier d'inscription ainsi qu'une adhésion annuelle est demandée.

Les jeunes sont encadrés par un directeur (BAFD) et un animateur (BAFA)

Le groupe n'excède pas 24 jeunes.

Objectifs pédagogiques

- Favoriser l'accès au sport, au savoir faire, aux activités sportives peu connues et à des activités créatives et nécessaire à l'environnement du PIJ.
- Vivre et développer sa citoyenneté en développant l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilisation : respect envers soi-même et envers les autres, respect du matériel et respect de l'environnement
- Développer la créativité et l'ouverture d'esprit
- Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques
- Favoriser la mixité : sociale / fille-garçon à travers des activités adaptées
- Fidéliser les jeunes fréquentant la structure pendant les vacances scolaires afin d'augmenter le taux de fréquentation en période scolaire.

Règles de vie – Cadre général

- Respect et application des lois, de la réglementation
- Toute forme de violence (physique, morale, affective) est interdite
- Toute forme de discrimination (raciale, religieuse, physique ou sociale) est prohibée
- Tout usage et/ou détention de stupéfiants et autres produits toxiques sont exclus
- Respect des consignes lors des ateliers
- Respect des locaux et du matériel

Règlement intérieur Point-jeunes

(élaboré avec les jeunes)

▪ Respect de l'autre

Pour que l'ambiance soit bonne je me dois de respecter les autres ados et les animateurs. Je parle correctement lorsque je participe aux activités du point jeunes, je n'oublie pas que les mots peuvent aussi blesser. La violence physique n'est évidemment pas tolérée.

▪ Respect de soi :

Je prévois des vêtements adaptés à la météo et des chaussures qui me permettront de pratiquer les activités prévues.

Lorsque quelque chose me dérange ou ne va pas, j'en parle. Lorsque qu'un autre jeune dépasse mes limites, je suis capable de dire stop avant de m'énerver.

▪ Respect des locaux :

Je fais en sorte de laisser les locaux et le matériel tels que je les ai trouvés à mon arrivée. Je ne laisse pas trainer les balles et raquettes de ping-pong. J'éteins les différents appareils électriques (Playstation, diaporama, ordinateur etc..). Je ferme les portes avec délicatesse ! Après le goûter, chacun lave son verre et son coin de table, on peut établir après discussion un système de rotation pour ce genre de tâches. A l'intérieur, Je marche, je ne cours pas. Le parc est assez grand pour « se la jouer à la Usain Bolt ». J'utilise les poubelles.

▪ Règles en sortie et pendant les transports :

Pendant les sorties, je ne me sépare pas du groupe. J'attends le signal de l'animateur pour traverser la route.

Pendant les trajets en bus, je reste assis et attaché. La ceinture sert à quelque chose : elle sauve des vies.

En sortie, on veille à notre « image de marque » : ah qu'ils sont bien ces petits jeunes de Saint-Nazaire, polis, sympas et ouverts aux autres ! Sur les lieux d'accueil on est ... accueilli, on est pas chez nous. Lorsque l'on croise d'autres groupes, on ne les considère pas a priori comme nos ennemis, ils sont peut-être sympas les « autres ». D'ailleurs on est toujours l'autre de quelqu'un ...

▪ Entrées et sorties du Point-jeunes

Je préviens les animateurs quand j'arrive et quand je m'en vais.

Je peux sortir seul du point-jeunes si j'en ai l'autorisation écrite de mes parents sur ma fiche d'inscription.

Escapade à l'intérieur de l'enceinte du parc du bicentenaire : je demande l'autorisation aux animateurs pour aller dans le parc et idem je préviens quand je rentre.

Escapade hors du parc du bicentenaire sans être accompagné par un animateur : pour une raison ou pour une autre un petit groupe de jeunes (2 à 4 jeunes) peut avoir l'autorisation de se rendre pour une durée limitée hors de l'enceinte du parc. Dans ce cas le directeur précise les règles à suivre, l'heure de retour. Ce cas de figure est basé sur une relation de confiance. Confiance à ne pas briser !

▪ Divers

Réservations : les jeunes préviennent au plus tôt l'équipe en cas d'absence prévue.

La cigarette : la loi française interdit l'achat et la consommation de tabac jusqu'à l'âge de 16 ans. Le cas échéant, l'équipe d'animation définira, avec les jeunes de plus de 16 ans fumeurs, les règles à suivre : on ne fume pas pendant les activités, on s'écarte du groupe pour éviter le tabagisme passif, on prévient l'équipe (on ne se cache pas pour fumer).

Drogues, alcool : évidemment interdits, leur consommation pendant les heures d'accueil entraîne un renvoi de la structure.

Téléphone : je laisse de côté mon téléphone portable pendant activités de groupe.

Objets personnels : éviter d'apporter au PIJ des objets précieux qui pourraient être détériorés, perdus ou volés.

Les « écrans » : le contenu des vidéos ou jeux vidéos doit être adapté à l'âge de l'ensemble des jeunes présents sur la structure (on pensera aux plus jeunes). L'équipe d'animation peut interdire certains films ou jeux dont le contenu n'est pas adapté à un jeune public.

Charte de fonctionnement des animateurs du point-jeunes de Saint-Nazaire

(élaborée avec l'équipe)

Ponctualité, assiduité

- En cas de maladie, l'animateur prévient dès son réveil son collègue et le responsable du service (et laisse un message écrit ou vocal si ça ne répond pas).
- Même chose en cas de retard même minime (5 minutes)

Entretien des locaux

- L'animateur en charge de l'entretien des locaux se charge uniquement du nettoyage des sanitaires, mobilier, sols et toilettes. Le rangement se fait en revanche en équipe tout au long de la journée.

- L'animateur en charge de l'entretien dispose d'une heure par jour effectuer ces tâches, et ce en dehors des heures d'accueil des jeunes (le matin avant l'heure d'ouverture, ou à midi si les sorties le permettent).

Fonctionnement de l'équipe

- Le directeur est le premier responsable de la structure, mais toute décision doit être prise en équipe. En cas de doute, on se consulte puis on explique aux jeunes (on ne dit pas : « je ne sais pas, vas demander au directeur », ou « ce n'est pas moi qui décide » mais « attends j'en discute avec mon collègue et je te réponds juste après »).
- Vis-à-vis des jeunes, la parole de l'animateur ou du directeur a la même valeur.
- L'animateur est autant responsable du fonctionnement, du respect des règles, des relations entre jeunes que le directeur. Il peut et doit prendre des initiatives, avoir le même rôle moteur que le directeur.

Règles de vie, sécurité

- Les règles de vie sont affichées et discutées en début de période avec l'ensemble du groupe.
- Ces règles sont régulièrement rappelées et sont appliquées avec fermeté.
- Lorsque les jeunes sont en autonomie dans une salle, l'animateur contrôle régulièrement.
- A chaque instant, les animateurs savent où se trouve chaque jeune et redoublent de vigilance lors des sorties dans le parc du bicentenaire.
- Lors des déplacements et sorties, un animateur se tient devant le groupe, l'autre derrière. Le groupe doit rester compact.
- Les jeunes doivent attendre le signal des animateurs pour : la traversée des routes, la montée et la descente du car.
- Lors d'une marche le long d'une route, les animateurs rappellent aux jeunes de se tenir loin de la chaussée.
- Une liste est établie en début de séjour pour différencier les jeunes ayant l'autorisation de sortir seuls et les autres. Les animateurs pointent l'arrivée et le départ de chaque jeune.
- Lors d'un départ en sortie, le directeur appelle les familles des jeunes (laisse un message si ça ne répond pas) qui n'ont pas prévenu de leur absence.

Santé

En début de séjour, les animateurs dressent la liste des particularités de santé des jeunes, vérifient chaque jour la présence de traitement le cas échéant.

- Le cahier d'infirmerie est mis à jour régulièrement.
- La trousse à pharmacie est vérifiée quotidiennement

